

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 5 mai 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boischatel, tenue le 5^e jour du mois de mai 2025, 20 h à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Lynne Colquhoun, Marie-Pierre Labelle et Martine Giroux, messieurs les conseillers Daniel Morin, Jean-François Paradis et Vincent Guillot. La directrice générale et trésorière, le directeur général adjoint ainsi que le greffier sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de silence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 7 et du 14 avril 2025
4. Adoption du paiement des dépenses du mois d'avril 2025
5. Période de questions générales sur des sujets ne touchant pas l'ordre du jour
 - 5.1 Membres du conseil
 - 5.2 Public

ADMINISTRATION

6. Achats au fonds de roulement
7. *Dépôt du certificat – Résultat de la tenue de registre du 16 avril 2025 – Règlement d'emprunt numéro 2025-1207 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 8 000 000 \$*
8. *Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2025-1212 modifiant le Règlement numéro 2017-1035 sur la tarification des services municipaux*
9. *Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2025-1213 modifiant le Règlement numéro 2022-1149 relatif aux branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie*
10. Renouvellement de l'avis d'imposition d'une réserve pour fins publiques en vertu de la résolution numéro 2023-06-146
11. Autorisation de signature – Greffière adjointe
12. Autorisation de signature – Convention de prêt pour les collections archéologiques – Maison Vézina
13. Soirée Distinctions de la MRC de La Côte-de-Beaupré
14. Autorisation d'encherir – Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales
15. Nominations – Comité des relations de travail et de santé et sécurité

TRAVAUX PUBLICS

16. Octroi de contrat – Fourniture de pavage en vrac 2025

17. Octroi de contrat – Réfection de pavage 2025 – Fourniture de matériaux granulaires et disposition de rebuts de pavage
18. Autorisation de dépenses – Aménagement paysager – Intersection rues des Dunes/des Prismes

URBANISME

19. Demandes de permis au PIIA – CCU du 22 avril 2025
20. Demande de dérogation mineure – 24, chemin des Petites-Îles
21. Adoption du projet de règlement numéro 2025-1209 *modifiant le Plan d'urbanisme numéro 2014-974 concernant l'identification du territoire sujet au phénomène d'ilots de chaleur, décrivant les mesures permettant d'en atténuer les effets nocifs et identifiant les rues privées existantes*
22. Avis de motion pour l'adoption du Règlement numéro 2025-1209 *modifiant le Plan d'urbanisme numéro 2014-974 concernant l'identification du territoire sujet au phénomène d'ilots de chaleur, décrivant les mesures permettant d'en atténuer les effets nocifs et identifiant les rues privées existantes*
23. Adoption du projet de règlement numéro 2025-1210 *modifiant le Règlement numéro 2014-975 sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme et ses amendements, le Règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements et concernant diverses dispositions relatives aux toitures, stationnement, abattage d'arbre et à l'aménagement des terrains*
24. Avis de motion pour l'adoption du Règlement numéro 2025-1210 *modifiant le Règlement numéro 2014-975 sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme et ses amendements, le Règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements et concernant diverses dispositions relatives aux toitures, stationnement, abattage d'arbre et à l'aménagement des terrains*
25. Adoption du premier projet de règlement numéro 2025-1211 *modifiant le Règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements aux fins de créer la zone Rf1-102 à même une partie de la zone Rf1-101 et modifiant le Règlement numéro 2014-975 sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme et ses amendements concernant les conditions de délivrance d'un permis de constructions en bordure d'une rue privée dans une zone à dominante « Rf-récréo-forestier »*
26. Avis de motion pour l'adoption du Règlement numéro 2025-1211 *modifiant le Règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements aux fins de créer la zone Rf1-102 à même une partie de la zone Rf1-101 et modifiant le Règlement numéro 2014-975 sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme et ses amendements concernant les conditions de délivrance d'un permis de constructions en bordure d'une rue privée dans une zone à dominante « Rf-récréo-forestier »*

LOISIRS

27. Autorisation de disposition de biens (équipements)
28. Autorisation de dépenses – Travaux de mise aux normes – Surfaceuses à glace
29. Autorisation de dépenses – Camps spécialisés – Camp de jour 2025
30. Autorisation de signature – Entente As de Québec
31. Octroi de contrat – Acquisition d'un véhicule
32. Autorisation de dépenses – Restauration extérieure – Maison Vézina

GESTION DE L'EAU

- 33.** Demande – Programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux (PAFMAN)

DIVERS

- 34.** Période de questions
- 34.1** Membres du conseil
- 34.2** Public
- 35.** Levée / Ajournement

2025-05-119

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé par le greffier.

2025-05-120

3. Adoption des procès-verbaux du 7 et du 14 avril 2025

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux du 7 et du 14 avril 2025 tels que rédigés par le greffier.

2025-05-121

4. Adoption du paiement des dépenses du mois d'avril 2025

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses du mois d'avril 2025, tel que présenté au conseil. La directrice générale et trésorière confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements. Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt de la liste des personnes embauchées par la direction générale.

5. Période de questions

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Nombre de jours d'ouverture de la patinoire extérieure (début à la fin de la saison)

De la part de l'assistance :

- Pickleball : nombre de terrains extérieurs, sécurité, formation des jeunes;
- Bibliothèque;
- Sécurité routière;
- Débarcadère transport scolaire.

La période de questions a débuté à 20 h 01 et s'est terminée à 20 h 22.

ADMINISTRATION

2025-05-122

6. Achats au fonds de roulement

Considérant la nécessité de procéder à l'acquisition de divers équipements pour le service des loisirs et de la culture;

Considérant que ces dépenses ont été prévues lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2025 selon la liste soumise ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement de procéder à l'acquisition des équipements pour le service des loisirs et de la culture pour un montant de 34 584,50 \$, plus les taxes.

Ces sommes seront prises à même le fonds de roulement dès le 1^{er} janvier 2026 pour une période de trois (3) ans.

7. Dépôt du certificat – Résultat de la tenue de registre du 16 avril 2025 – Règlement numéro 2025-1207 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 8 000 000 \$

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt du certificat du résultat de la tenue de registre du Règlement numéro 2025-1207 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 8 000 000 \$ signé par le greffier.

2025-05-123

8. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2025-1212 modifiant le Règlement numéro 2017-1035 sur la tarification des services municipaux

Avis de motion est, par les présentes, donné par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 2025-1212 *modifiant le Règlement numéro 2017-1035 sur la tarification des services municipaux*. Un projet de règlement est déposé séance tenante.

2025-05-124

9. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2025-1213 modifiant le Règlement numéro 2022-1149 relatif aux branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie

Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Jean-François Paradis qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 2025-1213 *modifiant le Règlement numéro 2022-1149 relatif aux branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie*. Un projet de règlement est déposé séance tenante.

2025-05-125

10. Renouvellement de l'avis d'imposition d'une réserve pour fins publiques en vertu de la résolution numéro 2023-06-146

Considérant que la Municipalité, par sa résolution numéro 2023-06-146 adoptée le 5 juin 2023, a autorisé l'imposition d'une réserve pour fins publiques à l'égard, notamment, du lot 4 209 424 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmorency, lequel est décrit au plan et à la description technique préparés par monsieur Guillaume Thériault, arpenteur-géomètre, le 30 mai 2023, sous le numéro 4198 de ses minutes;

Considérant que la Municipalité a fait signifier un avis d'imposition d'une réserve pour fins publiques au propriétaire dudit lot le 12 juin 2023, et que cet avis a été publié sur le registre foncier le 15 juin 2023 sous le numéro d'inscription 28 087 701;

Considérant que la réserve pour fins publiques ainsi imposée est en vigueur pour une période initiale de deux ans à compter de la date de l'inscription de l'avis sur le registre foncier, cette période initiale se terminant donc le 15 juin 2025, et que la réserve peut, conformément à l'article 73 de la *Loi sur l'expropriation* (RLRQ, c. E-24), être renouvelée pour une période de deux années additionnelles ;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser le renouvellement de ladite réserve pour fins publiques, pour une période de deux années additionnelles à compter de la date d'expiration de la période de validité initiale, et ce, pour les mêmes fins publiques municipales, à savoir en prévision du réaménagement du chemin public connu comme étant la rue Bourbeau ainsi que de diverses voies publiques municipales avoisinantes et la réalisation de travaux pour la mise en place d'infrastructures d'utilité publique;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement :

- **Que** la Municipalité autorise le renouvellement de l'avis d'imposition d'une réserve pour fins publiques publié le 15 juin 2023, sous le numéro d'inscription 28 087 701, pour une période de deux ans à compter de la date de fin de la période initiale de validité de la réserve pour fins publiques;
- **Que** la Municipalité mandate ses procureurs de la firme Tremblay Bois Avocats pour préparer, faire signifier au propriétaire concerné et inscrire sur le registre foncier l'avis de renouvellement de réserve pour fins publiques afin de donner effet à la présente résolution, ainsi que pour poser tout geste professionnel pouvant être requis à ces fins;
- **Que** la Municipalité approprie les deniers nécessaires à la réalisation de l'objet de la présente résolution à même son fonds général.

2025-05-126

11. Autorisation de signature – Greffière adjointe

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'autoriser la greffière adjointe, madame Amélie Bédard, à signer tous les documents nécessaires au bon fonctionnement de la Municipalité.

2025-05-127

12. Autorisation de signature – Convention de prêt pour les collections archéologiques – Maison Vézina

Considérant que la convention de prêt pour les collections archéologiques exposées à la Maison Vézina entre l'Association culturelle et artistique de la Maison Vézina (ACAMV) et le ministère de la Culture et des Communications est échue;

Considérant que l'ACAMV a été radiée d'office à la suite d'une dissolution volontaire en date du 17 août 2022;

Considérant que la Municipalité de Boischatel est propriétaire de la Maison Vézina depuis le 31 mars 2016;

Considérant que la Municipalité désire procéder au renouvellement de la convention de prêt avec le ministère de la Culture et des Communications pour conserver les collections archéologiques exposées à la Maison Vézina;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Lynne Colquhoun et résolu unanimement d'autoriser le greffier à signer le renouvellement de la convention de prêt pour les collections archéologiques de la Maison Vézina.

2025-05-128

13. Soirée Distinctions de la MRC de La Côte-de-Beaupré

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement de procéder à l'achat de cinq (5) billets pour les élus pour la *Soirée Distinctions de la MRC de La Côte-de-Beaupré*, qui se tiendra le 19 juin 2025. Les dépenses afférentes seront également remboursées.

2025-05-129

14. Autorisation d'enchérir – Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales

Considérant que la Municipalité, par sa résolution numéro 2025-03-055, adoptée lors de la séance du 3 mars 2025 a transmis au bureau de la MRC de La Côte-de-Beaupré un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*;

Considérant que la vente pour défaut de paiement de taxes aura lieu au bureau de la MRC le 12 juin 2025 à 10 h;

Considérant qu'en vertu de l'article 1038 du *Code municipal*, lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise d'une personne désignée par le conseil;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser le greffier ou, en son absence, la trésorière adjointe, lors de la vente pour défaut de paiement de taxes du 12 juin 2025, à enchérir, pour et au nom de la Municipalité, jusqu'à un montant maximal équivalent au montant des taxes, en capital, intérêts, pénalités et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, et à acquérir, au nom de la Municipalité, tout immeuble de son territoire mis en vente.

2025-05-130

15. Nominations – Comité des relations de travail et de santé et sécurité

Considérant la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*;

Considérant que la Municipalité tient au bien-être de ses employés;

Considérant l'article 18 de la convention collective entre la Municipalité de Boischatel et le Syndicat des pompiers de la Côte (CSN);

Considérant l'article 22 de la convention collective entre la Municipalité de Boischatel et le Syndicat des employés municipaux de la Municipalité de Boischatel (SCFP);

Considérant qu'un comité de santé et de sécurité doit être paritaire;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement :

- **D'autoriser** la directrice générale et trésorière à procéder aux nominations des personnes pour siéger comme représentants de l'employeur sur les comités des relations de travail et de santé et sécurité suivants :
 - Comité employés manuel et de bureau;
 - Comité loisirs;
 - Comité sécurité incendie;
- **D'abroger** la résolution numéro 2024-03-054.

TRAVAUX PUBLICS

2025-05-131

16. Octroi de contrat – Fourniture de pavage en vrac 2025

Considérant la nécessité de procéder à l'achat de pavage en vrac pour la saison 2025;

Considérant le *Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084*;

Considérant que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la Loi;

Considérant les demandes de prix effectuées par le directeur du service des travaux publics;

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser le directeur du service des travaux publics à procéder à l'achat de pavage en vrac pour un montant estimé à 40 000 \$, plus taxes, au prix le plus bas et selon les disponibilités de l'enrobé bitumineux au moment d'effectuer les travaux de pavage pour la saison 2025.

- 2025-05-132 17. **Octroi de contrat – Réfection de pavage 2025 – Fourniture de matériaux granulaires et disposition de rebuts de pavage**
- Considérant** les travaux de réfection de pavage pour l'année 2025;
- Considérant** la nécessité de procéder à l'achat de matériaux granulaires pour ces travaux et à la disposition de rebuts de pavage générée par ces travaux;
- Considérant** le *Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084*;
- Considérant que** la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la Loi;
- Considérant** l'offre de service de l'entreprise Carrières Québec Inc.;
- Considérant** la recommandation du directeur du service des travaux publics;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser le directeur du service des travaux publics à procéder à l'achat de matériaux granulaires et à la disposition adéquate des rebuts de pavage en lien avec la réfection de pavage 2025 par l'entreprise Carrières Québec Inc. pour un montant estimé de 51 324,50 \$, plus les taxes.
- Les sommes seront prises à même le *Règlement d'emprunt numéro 2016-1006*.
- 2025-05-133 18. **Autorisation de dépenses – Aménagement paysager – Intersection rues des Dunes/des Prismes**
- Considérant qu'il** est nécessaire de procéder à l'aménagement paysager de l'intersection des rues des Dunes et des Prismes;
- Pour ce motif**, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'autoriser une dépense au montant estimé à 6 000 \$, plus taxes, pour l'aménagement paysager de l'intersection des rues des Dunes et des Prismes.
- Les sommes seront prises à même l'excédent accumulé non affecté.

URBANISME

2025-05-134

19. Demandes de permis au PIIA – CCU du 22 avril 2025

Considérant que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'approuver les demandes suivantes avec les modifications proposées s'il y a lieu;

No résolution CCU	Adresse	Objet de la demande	Modifications
250422-4a	5229, avenue Royale	Rénovation d'un bâtiment principal	Installation de moulures en bois autour de la nouvelle porte et de la fenêtre; La nouvelle fenêtre doit avoir des carreaux.
250422-4b	5265, avenue Royale	Rénovation d'un bâtiment principal	L'escalier de la galerie avant ne sera pas encastré et donnera sur le stationnement situé à gauche du bâtiment principal.
250422-4c	5309, avenue Royale	Rénovation d'un bâtiment principal	
250422-4d	5181, avenue Royale	Rénovation d'un bâtiment principal	La cheminée de droite devra être reconstruite à l'identique.

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'approuver les demandes susmentionnées, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme tenu le 22 avril 2025.

2025-05-135

20. Demande de dérogation mineure – 24, chemin des Petites-Îles

Considérant le *Règlement numéro 2014-981* portant sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Municipalité de Boischatel;

Considérant que cette demande de dérogation mineure consiste à rendre réputé conforme l'élément suivant :

- l'implantation du bâtiment principal existant à 4,8 mètres de la ligne latérale de lot, au lieu de 5 mètres tel que prévu à la grille V2-108 de l'annexe « J » du *Règlement de zonage numéro 2014-976*;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Lynne Colquhoun et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure visant à rendre conforme l'implantation du bâtiment principal existant à 4,8 mètres de la ligne latérale de lot, au lieu de 5 mètres tel que prévu à la grille V2-108 de l'annexe « J » du *Règlement de zonage numéro 2014-976*.

2025-05-136

21. Adoption du projet de règlement numéro 2025-1209 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 2014-974 concernant l'identification du territoire sujet au phénomène d'ilots de chaleur, décrivant les mesures permettant d'en atténuer les effets nocifs et identifiant les rues privées existantes

Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement numéro 2025-1209 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 2014-974 concernant l'identification du territoire sujet au phénomène d'ilots de chaleur, décrivant les mesures permettant d'en atténuer les effets nocifs et identifiant les rues privées existantes ci-joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

2025-05-137

22. Avis de motion pour l'adoption du Règlement numéro 2025-1209 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 2014-974 concernant l'identification du territoire sujet au phénomène d'ilots de chaleur, décrivant les mesures permettant d'en atténuer les effets nocifs et identifiant les rues privées existantes

Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Vincent Guillot qu'a une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 2025-1209 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 2014-974 concernant l'identification du territoire sujet au phénomène d'ilots de chaleur, décrivant les mesures permettant d'en atténuer les effets nocifs et identifiant les rues privées existantes.

2025-05-138

23. Adoption du projet de règlement numéro 2025-1210 modifiant le Règlement numéro 2014-975 sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme et ses amendements, le Règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements et concernant diverses dispositions relatives aux toitures, stationnement, abattage d'arbre et à l'aménagement des terrains

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement numéro 2025-1210 modifiant le Règlement numéro 2014-975 sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme et ses amendements, le Règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements et concernant diverses dispositions relatives aux toitures, stationnement, abattage d'arbre et à l'aménagement des terrains ci-joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

2025-05-139

24. **Avis de motion pour l'adoption du Règlement numéro 2025-1210 modifiant le Règlement numéro 2014-975 sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme et ses amendements, le Règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements et concernant diverses dispositions relatives aux toitures, stationnement, abattage d'arbre et à l'aménagement des terrains**

Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Vincent Guillot qu'a une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 2025-1210 modifiant le Règlement numéro 2014-975 sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme et ses amendements, le Règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements et concernant diverses dispositions relatives aux toitures, stationnement, abattage d'arbre et à l'aménagement des terrains.

2025-05-140

25. **Adoption du premier projet de règlement numéro 2025-1211 modifiant le Règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements aux fins de créer la zone Rf1-102 à même une partie de la zone Rf1-101 et modifiant le Règlement numéro 2014-975 sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme et ses amendements concernant les conditions de délivrance d'un permis de construction en bordure d'une rue privée dans une zone à dominante « Rf-récréo-forestier »**

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'adopter le premier projet de règlement numéro 2025-1211 modifiant le Règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements aux fins de créer la zone Rf1-102 à même une partie de la zone Rf1-101 et modifiant le Règlement numéro 2014-975 sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme et ses amendements concernant les conditions de délivrance d'un permis de construction en bordure d'une rue privée dans une zone à dominante « Rf-récréo-forestier » ci-joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

2025-05-141

26. **Avis de motion pour l'adoption du Règlement numéro 2025-1211 modifiant le Règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements aux fins de créer la zone Rf1-102 à même une partie de la zone Rf1-101 et modifiant le Règlement numéro 2014-975 sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme et ses amendements concernant les conditions de délivrance d'un permis de construction en bordure d'une rue privée dans une zone à dominante « Rf-récréo-forestier »**

Avis de motion est, par les présentes, donné par madame la conseillère Martine Giroux qu'a une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 2025-1211 modifiant le Règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements aux fins de créer la zone Rf1-102 à même une partie de la zone Rf1-101 et modifiant le Règlement numéro 2014-975 sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme et ses amendements concernant les conditions de délivrance d'un permis de construction en bordure d'une rue privée dans une zone à dominante « Rf-récréo-forestier. »

LOISIRS

2025-05-142

27. **Autorisation de disposition de biens (équipements)**

Considérant que le service des loisirs et de la culture désire se départir des équipements suivants :

- 15 cardio-vélos;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser le directeur du service des loisirs et de la culture à effectuer les démarches pour la vente de ces biens et d'autoriser le greffier à signer les documents nécessaires à la vente de ceux-ci.

2025-05-143

28. **Autorisation de dépenses – Travaux de mise aux normes – Surfaceuses à glace**

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de mise aux normes des surfaceuses à glace du service des loisirs et de la culture ;

Considérant l'offre de services de l'entreprise Robert Boileau inc.;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'autoriser l'entreprise Robert Boileau inc. à procéder aux travaux de mise aux normes des surfaceuses à glace du service des loisirs et de la culture pour un montant total estimé à 9 866,98 \$, plus taxes.

Les sommes seront prises à même l'excédent accumulé non affecté.

2025-05-144

29. **Autorisation de dépenses – Camps spécialisés – Camp de jour 2025**

Considérant que la Municipalité proposera des camps spécialisés dans le cadre de la programmation du camp de jour 2025;

Considérant l'offre de services de l'entreprise Animation Laforge;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'autoriser une dépense pour un montant maximal estimé de 21 407,52 \$ pour les camps spécialisés offerts par l'entreprise Animation Laforge dans le cadre de la programmation du camp de jour 2025.

2025-05-145

30. **Autorisation de signature – Entente As de Québec**

Considérant que les As de Québec, organisme responsable du programme Sport-Étude volet hockey de l'École secondaire de la Seigneurie, désire louer la salle multifonctionnelle de l'aréna de Boischatel;

Considérant qu'il est nécessaire de signer une entente de location entre la Municipalité de Boischatel et les As de Québec afin d'encadrer l'utilisation des locaux;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser le greffier à signer l'entente de location de la salle multifonctionnelle avec les As de Québec, et ce, conformément aux conditions prévues à celle-ci.

2025-05-146

31. Octroi de contrat – Acquisition d'un véhicule

Considérant que le service des loisirs et de la culture désire procéder à l'acquisition d'un véhicule afin d'assurer les déplacements du personnel et le transport de matériel et équipements légers;

Considérant le *Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084*;

Considérant que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la Loi;

Considérant l'offre de prix du concessionnaire Le Groupe J.D.;

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser le directeur du service des travaux publics et le greffier à procéder à l'achat d'un véhicule Chrysler Grand Caravan SXT 2 RM 2025 pour un montant estimé à 49 995 \$, plus les taxes.

Ces sommes seront prises à même le fonds de roulement dès le 1^{er} janvier 2026 pour une période de cinq (5) ans.

2025-05-147

32. Autorisation de dépenses – Restauration extérieure – Maison Vézina

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de restauration extérieure pour le bâtiment de la Maison Vézina;

Considérant l'offre de l'entreprise Peinture Complice Décor inc.;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Lynne Colquhoun et résolu unanimement d'autoriser une dépense au montant estimé à 21 400 \$, plus taxes, pour les travaux de restauration extérieure de la Maison Vézina.

Les sommes seront prises à même l'excédent accumulé non affecté.

GESTION DE L'EAU

2025-05-148

33. Demande – Programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux (PAFMAN)

Considérant que la Municipalité de Boischatel a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PAFMAN;

Considérant que l'ouvrage de propriété municipale visé est le barrage X0001372 et que ce dernier est classé dans la catégorie des barrages à forte contenance dans le Répertoire des barrages du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

Considérant que le niveau des conséquences en cas de rupture du barrage visé est « minimal » ou « faible », et que le barrage visé n'est pas un barrage « associé » au sens de l'article 4 du Règlement sur la sécurité des barrages;

Considérant que la Municipalité a obtenu du Ministère une autorisation de modification de structure, de reconstruction ou de démolition partielle ou complète en vertu de l'article 5 de la *Loi sur la sécurité des barrages* et qu'elle a réalisé les travaux correctifs prévus;

Considérant que la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière au MELCCFP dans le cadre du volet 3 du PAFMAN, visant les travaux correctifs réalisés sur le barrage visé;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement :

- **Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- **Que** le Conseil de la Municipalité de Boischatel autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 3 du PAFMAN;
- **Que** madame Sophie Antaya, directrice générale et trésorière, soit autorisée à signer tous les documents requis pour la demande d'aide financière relatifs aux travaux correctifs du barrage visé par la présente résolution, dans le cadre du volet 3 du PAFMAN.

DIVERS

34. Période de questions

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucune

De la part de l'assistance :

- Règlement d'emprunt
- Dérogation mineure

La période de questions a débuté à 20 h 44 et s'est terminée à 20 h47.

35. Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20 h 47.

ASSISTANCE : 13 personnes

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».